**Veuillez trouver ci-après : (1) le sujet du devoir, (2) le sujet de l’examen.**

**Sujet du devoir**

**UNIVERSITE PRIVEE DE OUAGADOUGOU** Année académique 2015-2016

**……………………………………………………**

**UFR/SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES**

**ET ADMINISTRATIVES**

**Devoir d’Introduction à l’Étude du Droit (S2)**

**Niveau : S2/ L1/SJPA**

**Durée : 03 heures**

**Chargé du cours : Dr W. Judicaël DJIGUEMDE**

Document autorisé : aucun.

1. Comparez :

* l’acte juridique et le fait juridique ;
* la nullité relative et la nullité absolue.

1. Arsène, 19 ans, décide de vendre la motocyclette que son père lui a offert parce qu’il la trouve un peu dépassée. Il publie cette annonce sur facebook : « *Vend moto 135 à 400.000 FCFA payable cash. Contact par Messenger ou whattapps et viber au 70 00 00 01*  ». Zoubad qui vint de fêter ses 20 ans la semaine dernière, n’ayant pas eu la moto de ses rêves comme cadeau d’anniversaire voit l’annonce sur les réseaux sociaux et décide d’y donner suite. Mais n’ayant pas la somme indiquée dans l’annonce, il décide de subtiliser la somme dans le sac de sa mère. Le forfait commis, Zoubad contacte Arsène et ils tombent d’accord sur les éléments essentiels de la vente. Rendez-vous est ainsi pris pour le lendemain à 8h.

Pour se rendre au lieu du rendez-vous, Zoubad emprunte un taxi. Cependant, en cours de route, le chauffeur de taxi comme à son habitude, roule à vive allure, ne s’arrête pas aux feux tricolores malgré la présence des policiers. À un croisement, il entre en collusion avec un camion transportant du sable. Le bilan de l’accident est lourd : le chauffeur est dans le coma, Zoubad a ses deux jambes cassées et son téléphone est subtilisé par une des personnes venues leur porter assistance avant l’arrivée des secours.

Arsène, arrêté au lieu de rendez-vous depuis bientôt deux (2) heures ne voit pas venir Zoubad. Il s’énerve parce qu’il avait promis à Yasmine sa copine de lui payer un collier avec les fruits de la vente.

Il vous est demandé de répondre directement (sans rappel des faits) aux questions suivantes :

1. Parmi les sources des droits subjectifs, classés les éléments : le contrat de vente de la moto ; l’accident ; le vol du portable ; la promesse d’achat du collier.
2. Arsène souhaite poursuivre Zoubad en justice pour qu’il lui paie le prix de la moto en en prenne livraison parce que pour lui le contrat de vente a été valablement conclu. Cette action a-t-elle des chances d’aboutir ? en d’autres termes, un contrat s’est-il valablement formé entre Arsène et Zoubad ?
3. Quel moyen de preuve doit-ilutiliser pour prouver le contenu du contrat de vente.
4. Parmi les différents types de choses que vous connaissez, vous classerez : la moto et l’argent.
5. Zoubad souhaite engager la responsabilité civile du chauffeur du taxi. Il souhaiterait savoir pour être sûr que son action aboutisse, le type de responsabilité civile et le fondement de celle-ci.

N.B. Toutes les réponses doivent être justifiées.

Bon courage !

**Sujet de l’examen**

**UNIVERSITE PRIVEE DE OUAGADOUGOU** Année académique 2015-2016

**……………………………………………………**

**UFR/SCIENCES JURIDIQUES POLITIQUES**

**ET ADMINISTRATIVES**

**Examen d’Introduction à l’Étude du Droit (S2)**

**Niveau : S2/ L1/SJPA**

**Durée : 3h**

**Enseignant : Dr DJIGUEMDÉ W. Judicaël**

Document autorisé : aucun.

1. Définir :

- Le droit subjectif ;

- L’acte juridique à titre onéreux ;

- L’acte juridique à cause de mort ;

- La prescription acquisitive.

2. Quels sont les types de quasi-contrat que vous connaissez ? Présentez-les brièvement, au besoin à l’aide d’exemples.

3. Quelles sont les conditions pour que la possession d’un bien puisse produire des effets juridiques ?

4. Donnez les caractères des droits patrimoniaux. Expliquez-les brièvement.

5. En tenant compte de leur nature physique, classez **avec précision** les éléments suivants parmi les choses/biens que vous connaissez :

- Une parcelle d’habitation ;

- Des billets de banque ;

- Une récolte vendue sur pied ;

- Un permis urbain d’habiter (PUH) ;

- Un bateau ;

- Une charrue de labour.

6. **Q.C.M.** Choisissez la ou les bonne (s) réponse (s). Vous indiquerez simplement la lettre correspondant à la ou aux bonnes réponses.

**N.B. Une mauvaise réponse annule toutes les bonnes réponses**.

Les actes juridiques :

a. entre vifs produisent leurs effets après la vie des parties ;

b. plurilatéraux sont ceux dont les effets de droit recherché résultent de deux (2) ou plusieurs manifestations de volonté ;

c. translatifs entrainent le transfert d’un droit subjectif d’une personne à une autre ;

d. déclaratifs sont ceux qui créent des effets juridiques nouveaux ;

e. Ne peuvent émaner d’une seule personne ;

f. Peuvent être posés par une personne morale de droit public.

Bon courage !